

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 18 mars 2021.

Noter que la réunion se déroule par visioconférence et enregistrée vu la situation exceptionnelle (COVID-19). De plus, le tout se déroule à huis clos.

Étaient présents Messieurs:

Martin Saint-Laurent, vice-président et représentant de Saint-Simon-les-Mines

Jean-Pierre Fortier, vice-président et représentant de Saint-Georges

Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth

Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Sylvain Veilleux, représentant de Saint-René

Donald Tanguay, représentant de Saint-Prosper

Fabien Couture, représentant de Saint-Théophile

Richard Lachance, représentant de Saint-Zacharie

Alain Carrier, représentant de Saint-Honoré-de-Shenley

Louison Busque, représentant de Saint-Philibert

André Roy, représentant de Saint-Martin

Christian Bégin, représentant de Saint-Gédéon

Jeannot Drouin, représentant du Lac-Poulin

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Marcel Busque, président et représentant de Notre-Dame-des-Pins.

Est également présent Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de l'assemblée.

Considérant le décret qui déclare l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

Considérant les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence;

Considérant que la M.R.C. Beauce-Sartigan est en zone orange;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la présente séance;

En conséquence, il est résolu unanimement :

Que la présente séance du conseil sera tenue par rencontre à huis clos avec les membres du conseil.

Autres présences :

Messieurs et mesdames

André St-Cyr, directeur général du Centre de tri Frontenac

Marc Souci, président du Centre de tri Frontenac

Cathy Payeur, directrice générale et secrétaire trésorière de Saint-Hilaire-de-Dorset

Erika Ouellet, directrice générale et secrétaire trésorière de Saint-Gédéon

Nathalie Poulin, directrice générale et secrétaire trésorière de Saint-Évariste de Forsyth
Véronique Fortin, directrice générale et secrétaire trésorière de Saint-Simon-les-Mines
Camil Martin, maire de Saint-Évariste de Forsyth
Maurice Lachance, conseiller de Saint-Évariste de Forsyth
Stéphane Héту, directeur général de Sainte-Aurélie.

L'assemblée est ouverte à 19 h 00.

RÉSOLUTION NO: 5511-21

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Donald Tanguay
APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté avec la modification suivante :

Ajout de l'item

- 11.1 Résultats de l'analyse de RCGT (internalisation de la collecte sélective);
- 11.2- Récupération du plastique agricole – Projet pilote avec AgriRécup.
- 11.3- Programme FARR

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5512-21

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE LE 18 FÉVRIER 2021

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur André Roy
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 18 février 2021 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions :

- Les autorisations de dépenses en date du 18 mars 2021;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de février 2021;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de février 2021, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier;

RÉSOLUTION NO: 5513-21

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Martin Saint-Laurent
APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les montants suivants : C/P : 303 309,55 \$, salaires : 41 217,74 \$, pour un montant total de 344 527,29 \$.

ADOPTÉE

SUIVI DU PLAN DE COMMUNICATION

Madame Audrey Paquet, agente aux communications à la Régie, fait un compte rendu verbal aux administrateurs présents des dossiers qu'elle a traités depuis la dernière rencontre.

INFORMATION TRAVAUX LET

Monsieur Pierre Paquet, technicien aux opérations à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, nous présente un résumé de l'évolution des travaux au LET.

RÉSOLUTION NO : 5514-21

COLLECTE RDD 2021

Il est résolu unanimement :

QU'il n'y aura pas de collecte de RDD pour l'année en cours. On rappelle que le Régie, par son écocentre, continue, et ce durant toute l'année, à offrir la possibilité aux citoyens de se débarrasser de leurs résidus domestiques dangereux.

RÉSOLUTION NO : 5515-21

FRAIS DE SCOLARITÉ

- CONSIDÉRANT qu'il est important pour les employés de se tenir à jour dans leurs connaissances;
- CONSIDÉRANT que plusieurs formations sont offertes et que ces formations touchent directement les employés de la Régie;
- CONSIDÉRANT que la direction de la Régie encourage fortement ses employés à suivre différentes formations au cours de l'année;
- CONSIDÉRANT que le directeur général a déposé une demande pour une formation à l'ENAP;
- CONSIDÉRANT que cette formation est directement reliée au domaine de l'administration municipale;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Roy
APPUYÉ par Monsieur Richard Lachance
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte de défrayer les frais de scolarité du directeur général, et ce, jusqu'à l'obtention de la maîtrise en administration publique offerte par l'ENAP. Le tout est conditionnel à la réussite des différents diplômes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5516-21

APPEL D'OFFRES (EXPLOITATION DU SMBR)

CONSIDÉRANT que le contrat liant la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud et Aquatech, Société de Gestion de l'Eau Inc. pour l'opération du système de traitement des eaux de lixiviation et autres travaux, viendra à échéance le 31 décembre prochain;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de retourner en appel d'offres pour services professionnels dans ce dossier, et ce, pour une période de soixante (60) mois;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche
APPUYÉ par Monsieur Louison Busque
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Eric Maheux, à entreprendre les démarches concernant l'appel d'offres pour services professionnels pour l'opération du système de traitement des eaux de lixiviation.

ADOPTÉE

Le huis clos est demandé par Monsieur Martin Saint-Laurent il est 20 h 22

RÉSULTAT DE L'ANALYSE DE RCGT (ANALYSE DE L'INTERNALISATION DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES)

Les membres de ce conseil sont informés de la réception de l'analyse demandée à RCGT.

Le huis clos est levé. Il est 20 h 37.

RÉSOLUTION NO : 5517-21

RÉCUPÉRATION DU PLASTIQUE AGRICOLE PROJET PILOTE AGRIRÉCUP

- CONSIDÉRANT que la capacité de traitement à l'échelle québécoise limite le développement du recyclage des plastiques agricoles;
- CONSIDÉRANT que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) soutient que ces matériaux doivent faire l'objet d'une gestion prioritaire;
- CONSIDÉRANT qu'en novembre 2018, par l'entremise du Conseil canadien des ministres de l'Environnement, les gouvernements fédéraux, provinciaux et territoriaux ont donné leur approbation de principe à une stratégie pancanadienne visant l'atteinte de zéro déchet de plastique;
- CONSIDÉRANT qu'au Québec, AgriRÉCUP, un organisme à but non lucratif, a comme mission d'appuyer les agriculteurs dans la gestion des plastiques agricoles;
- CONSIDÉRANT qu'à la suite des travaux menés dans le cadre de la table d'action sur les plastiques agricoles, AgriRÉCUP a reçu le mandat d'opérer une transition vers une REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) pour le plastique agricole;
- CONSIDÉRANT qu'AgriRÉCUP a lancé, depuis 2020, des projets-pilotes partout au Québec visant à identifier et à tester les meilleures approches pour recycler ces plastiques avec différents partenaires tels que les municipalités, distributeurs et producteurs agricoles;
- CONSIDÉRANT que des démarches ont été faites par AgriRÉCUP auprès des MRC de Chaudière-Appalaches pour qu'un projet-pilote ait lieu dans la région en 2021;
- CONSIDÉRANT qu'un tel projet-pilote permettrait à la MRC de Beauce-Sartigan, en partenariat avec la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud (RICBS), d'être impliqué directement avec AgriRÉCUP, ce qui permettrait une transition facilitée vers la REP lorsqu'elle sera annoncée;
- CONSIDÉRANT qu'AgriRÉCUP propose à la MRC et à la RICBS de prendre en charge les éléments suivants pour un coût total de 9 800 \$ avant taxes, pour 2021, soit :
- La récupération des pellicules, bâches et sacs silo en sacs ou en ballots dans des points de dépôt;
 - La remise de 4 presses pour compacter les plastiques en ballots chez les gros générateurs;

- Le soutien technique pour la mise en place de points de dépôt (affichage et logistique);
- Le matériel de sensibilisation pour les producteurs;

CONSIDÉRANT que, pour rédiger une entente, AgriRÉCUP a besoin d'un avis d'intention favorable de la MRC de Beauce-Sartigan et de la RICBS;

CONSIDÉRANT que sept (7) MRC de Chaudière-Appalaches présentent également cette résolution à leurs conseils respectifs de mars 2021;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Richard Lachance
APPUYÉ par Monsieur Alain Carrier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil accepte le projet pour la récupération des plastiques agricoles tel que proposé par AgriRÉCUP;

QU'une copie de cette résolution soit envoyée à Mme Christine Lajeunesse, directrice régionale d'AgriRÉCUP pour l'est du Canada ainsi qu'à l'ensemble des MRC de Chaudière-Appalaches.

ADOPTÉE

Les membres de ce conseil sont informés qu'un montant de 200 000,00 \$ est accordé pour le projet Viridis, à la suite de la demande d'aide financière au programme FARR.

RÉSOLUTION NO: 5518-21

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Richard Lachance
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraîche
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 20 h 56

ADOPTÉE

**LE PRÉSIDENT
DE L'ASSEMBLÉE**

MARCEL BUSQUE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

ERIC MAHEUX